

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 17

Artikel: A l'Union européenne féminine: (suite de la page 1)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA JOIE A L'ÉCOLE

(Suite de la page 1)

la même monnaie et usent à leur tour de méthodes neuves. Méthodes qui permettraient de dispenser, en moins de temps, un enseignement aussi riche et aussi formateur que celui qui est actuellement donné.

Voici ce que dit le Dr Fourestier, médecin inspecteur scolaire depuis 1940: « Nous avons rapidement compris combien les institutions pédagogiques s'acharnaient véritablement à détruire, dès l'âge de 7 ans, dès l'entrée de l'enfant à l'école primaire, cette belle machine harmonieuse physique, morale et intellectuelle qu'est l'homme au moment où il atteint son âge de raison. Et vers l'âge de 12 à 14 ans, que donne le régime scolaire traditionnel :

80 % d'enfants porteurs d'une imperfection physique, physiologique ou morphologique, 60 % de gosses véritablement malheureux de vivre dans une « précarité scolaire », de toute façon, des enfants apprenant mal, sans joie, et comme soumis à une fatalité sociale contre laquelle leurs instincts ne s'insurgeaient même plus... certes des sujets apparemment « normaux » selon les tests appréciateurs de notre civilisation, en fait des déficients, des amoindris, des mutilés par rapport aux normes du développement morpho-physiologique de l'espèce animale dont ils font partie... Proposer pour eux une autre pédagogie, c'était penser à Rabelais, Montaigne, J.-J. Rousseau et aux grands pédagogues de

tous les temps, aussi aux collèges anglais Eton, Oxford, Cambridge et à quelques écoles privées confessionnelles, mais réservées à de rares privilégiés.

A l'échelon de l'école laïque communale de Vanves, et en France, c'était surtout se heurter à l'inertie d'une immense routine administrative et traditionnelle. »

Répartition des exercices physiques et intellectuels

Toutes les matinées sont occupées par le travail intellectuel, repris à l'étude du soir de 17 h. à 18 h.

Un après-midi est consacré aux enseignements spéciaux (atelier, dessin, chant, etc...) et quatre aux exercices sportifs, sous la direction d'un professeur d'éducation physique: gymnastique de maintien et corrective, initiation sportive sur le stade ou à la piscine, jeux en forêt, aviron, etc...

Chaque après-midi sportif est encadré de deux siestes, l'une préparant à l'effort (de 13 h. à 13 h. 30), l'autre de décontraction et de relaxation (de 16 h. 30 à 17 h.) avant la reprise du travail intellectuel de l'étude du soir et après un goûter substantiel à base de lait, de fruits avec appoint vitaminé.

Résultats

Après les trois années d'études d'élèves âgés en moyenne de 11 ans et 6 mois, au dé-

but de l'expérience, on a constaté que les enfants avaient crû (toujours en moyenne) de sept centimètres de plus que les élèves de la classe témoin et qu'ils pesaient deux kilos de plus.

Outre les transformations morphologiques, voici quelques autres constatations qui peuvent être faites: beaucoup d'attitudes vicieuses (cyphose, dos plats, etc.) et des insuffisances thoraciques ont disparu ou ont été réellement améliorées. Le nombre des petites maladies (bronchites, rhino-pharyngites, dérangements intestinaux) a été considérablement réduit (d'où une régression importante de l'absentéisme scolaire d'ordre pathologique).

Pas une seule carie dentaire dans toute la classe, fait sans doute unique dans une école primaire et résultat dû autant à la discipline morale (soins dentaires obligatoires) aisément consentie de tous les enfants, qu'à l'excellent état de santé.

Ces enfants n'ont nullement été « forcés » physiologiquement et l'impression d'euphorie physique qui se dégageait de l'ensemble de la classe, mérite d'être soulignée.

Le palmarès pédagogique prouve que, malgré le régime à mi-temps, les enfants peuvent accomplir le même programme que ceux qui suivent l'école traditionnelle. Mieux encore: au Certificat d'études primaires, en vrais sportifs intellectuels, ils ont battu leurs condisciples par 84 % de réussite contre 78 %!

Mais il y a eu plus encore: la joie d'aller à l'école. Elle est si vraie qu'une transformation radicale s'est effectuée, tant pour cha-

A l'Union européenne féminine

(Suite de la page 1)

Comme thème du travail futur les deux Commissions étudieront: 1. le problème de l'instruction des femmes dans les pays en voie de développement; 2. les institutions supranationales (Plan Hallstein) et le problème de l'association dans l'état actuel, en jugeant d'une façon réaliste de la situation de la CEE et de l'AELE, dans l'intérêt de l'unification de l'Europe.

Commission des Réfugiés

Cette Commission a envoyé un questionnaire dans le but de s'informer de la situation des réfugiés dans les différents pays. Ce questionnaire portait spécialement sur le nombre, l'âge, le logement, l'assistance aux personnes âgées et la réglementation de la naturalisation des réfugiés. Les recherches ont porté sur 14 millions de personnes environ; elles ont permis de constater les résultats suivants:

L'assistance aux personnes âgées de profession libérale est insuffisante. Ces personnes devraient bénéficier, dès leur arrivée dans le pays d'accueil, de l'assistance due à la situation professionnelle dont elles jouissaient auparavant. Il est aussi nécessaire d'assurer les frais d'entretien et d'instruction des enfants réfugiés, selon leurs capacités. Enfin la naturalisation devrait être possible après un an déjà dans des cas particuliers, et en tout cas dans un délai de quatre ans.

L'assemblée générale décida d'envoyer une lettre à l'ONU, dans laquelle elle demande de regrouper les familles où les enfants ont été séparés de leurs parents.

Un deuxième questionnaire s'occupera des points suivants:

- aide et soutien des enfants réfugiés,
- problèmes de la jeunesse et répercussions du séjour dans les camps sur le développement des enfants et des adolescents,
- torts causés aux jeunes par une vie de camp trop prolongée,
- contacts plus étroits entre la jeunesse des pays d'accueil et les jeunes réfugiés,
- assistance matérielle et morale des familles nombreuses afin d'éviter des répercussions néfastes sur la vie de famille (vie de camp ou logements trop étroits),
- accueil des personnes âgées dans des homes de vieillards, etc.

Commission juridique et Commission de la famille

Le premier questionnaire qui a été étudié par les membres de ces Commissions portait sur les rapports des époux entre eux et plus spécialement sur:

- l'égalité des époux,
- le soutien et l'entretien mutuels,
- l'activité professionnelle de la femme,
- le domicile du couple,
- la puissance paternelle et le droit de décision sur les enfants.

Le second questionnaire qui a été discuté à Londres portait sur les organismes consultatifs étrangers à la famille. De tels organismes sont nécessaires. Ils doivent dans la mesure du possible être constitués d'après des initiatives privées. L'indépendance absolue de leur activité doit être assurée même s'ils reçoivent des subventions de l'Etat, selon le principe de la responsabilité chrétienne dans la vie politique.

Les résultats des travaux de ces Commissions seront publiés dans une brochure.

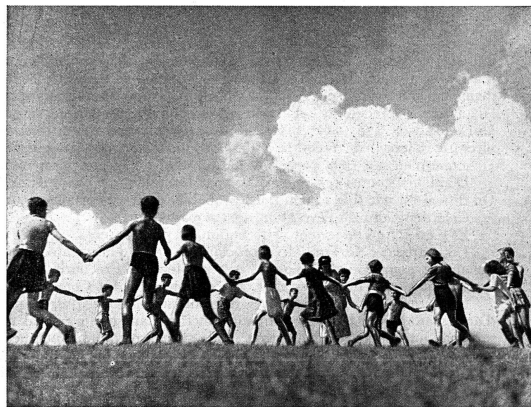
Les Commissions se proposent, comme nouvelle tâche, l'étude de la législation du divorce. L'UEF devrait prendre contact avec les femmes parlementaires qui s'occupent de ces questions et leur faire part de son opinion.

Commission du cinéma, de la radio et de la presse

La Commission s'occupait de la question des possibilités qu'offre la loi pour protéger la jeunesse des influences néfastes de la presse, du cinéma, de la radio et de la télévision. En ce qui concerne la presse, on constate qu'en général, il n'y a pas, dans la législation de la presse, de prescriptions visant à la protection de la jeunesse. Il existe cependant dans la plupart des pays une loi contre la littérature malsaine et pornographique. En ce qui concerne le cinéma, la censure n'est pas réglementée d'une manière uniforme à l'intérieur d'un même pays. Pour la radio et la télévision, il n'existe, jusqu'à présent, dans la plupart des pays aucune réglementation concernant les programmes.

Dans la résolution, on demande à la presse de s'abstenir des récits détaillés de crimes dans le texte et l'image des imprimés accessibles aux jeunes. En outre, les organismes qui, dans les différents pays, luttent contre la mauvaise littérature, devraient prendre contact entre eux de sorte que les imprimés qui sont interdits dans un certain pays ne puissent plus être importés dans un autre.

(A suivre dans notre prochain numéro)



Clichés aimablement prêtés par Pro Juventute



Comparez cet horaire avec celui de votre enfant de 11 à 14 ans, sans oublier que l'élève d'une classe à mi-temps rentre chez lui sans aucun devoir à faire.

Emploi du temps dans une classe expérimentale

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h. - 11 h. 30	Enseignement scolaire	Enseignement scolaire	Enseignement scolaire		Enseignement scolaire	Enseignement scolaire
13 h.		sieste	sieste		sieste	sieste
13 h. 30	Ens. spéciaux	Gym corr.	Entraînement sportif		Gym corr.	Plein air
15 h.	Atelier Physique	Natation	Initiation sportive		Natation	Plein air
16 h. 30	Dessin	goûter - sieste	goûter - sieste		goûter - sieste	goûter-sieste
17 h. - 18 h.	goûter - étude	Etude	Etude		Etude	

que enfant que sur le plan collectif de la classe, dont les habitudes et le « climat psychologique » se trouveront radicalement transformés. On a noté: gentillesse accrue des enfants, dislocation de groupes hostiles les uns aux autres, amélioration spontanée de la discipline, rapports très affectueux vis à vis des maîtres.

Ces années spéciales d'études primaires ont été vraiment, pour les enfants, une préparation à la joie de vivre, dans le travail certes, mais avec un épanouissement de toutes les qualités physiques, intellectuelles et morales.

Ne pourrions-nous tenter une telle expérience dans quelques villes du pays ou retenir certains principes qui placent l'enfant au premier rang, et tous les programmes, plans d'études et autres obligations, en deuxième position?

L. P.

...et pour la vie entière, un beau trousseau

LA LINIERE

3, rue du Rhône - GENÈVE

Ecole d'études sociales

GENÈVE

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

Formation d'assistantes et d'assistants sociaux

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES

Ouverte aux jeunes filles et aux jeunes gens

ÉCOLE DE LABORANTINES

ÉCOLE D'AUXILIAIRES DE MÉDECIN

Programmes et renseignements: Malagnou 3 - Téléphone (022) 36 80 90

DROGUERIE DU MOLARD

PLACE DU MOLARD 8 GENÈVE

triponez

BROSSERIE W. SCHUBNELL

Brosses pour la toilette et le ménage

Grand choix, articles soignés, prix avantageux

Rue Chaponnière 5 - Téléphone 32 20 73

Anciennement rue Winkelried 6

OPTIQUE MODERNE

ALBERT KRAUER GENÈVE

OPTICIEN DIPLOMÉ MAÎTRISE FÉDÉRALE

RUE DU MT-BLANC 8

Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction: E. PIOTET

● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous